

EXPLICATION DE LA PREMIÈRE DÉCRÉTALE À L'ARCHIDIACRE DE CUDESTE

SAINT THOMAS D'AQUIN
DOCTEUR DES DOCTEURS DE L'ÉGLISE

OPUSCULE 23

Editions Louis Vivès, 1857

Édition numérique, <http://docteurangelique.free.fr>,
Les œuvres complètes de saint Thomas d'Aquin

Introduction: La mission des ministres du Christ

Quand notre divin Sauveur envoya ses disciples prêcher son Evangile, il leur recommanda trois choses.

1° La première, d'enseigner la foi;

2° la seconde, de conférer les sacrements à ceux qui croiraient;

3° la troisième, de faire observer les divins commandements à ceux qui auraient reçu la grâce des sacrements.

On lit, en effet, dans le dernier chapitre de l'Evangile de saint Matthieu, par rapport à la première recommandation du Sauveur: "*Allez, enseignez toutes les nations;* » par rapport à la seconde: "*Baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit;*" et pour la troisième: "*Apprenez-leur à observer tous les préceptes que je vous ai donnés.*"

Toute la doctrine est renfermée dans ces trois points.

Car la foi est la base de tous les biens spirituels, d'après les paroles de l'Épître de saint Paul aux Hébreux, ch. XI: "La foi est la substance," c'est-à-dire « le fondement des choses à venir." En effet, c'est la foi qui donne la vie à l'âme par la grâce, selon ce passage de l'Épître de saint Paul aux Galates, ch. II: "Si je vis maintenant dans ce corps mortel, c'est que je vis dans la foi du Fils de Dieu." Et dans Habacuc, chap. II: "Le juste vit de sa foi." C'est elle qui purifie l'âme de ses péchés. Actes des Apôtres, ch. XVII: "Sanctifiant leurs coeurs par la foi." C'est elle qui orne l'âme de l'éclat de la justice. Saint Paul aux Romains, ch. III: "La justice de Dieu s'acquiert par la foi en Jésus-Christ." C'est par elle que l'âme est fiancée à Dieu. Prophète Osée, ch. II: "Je vous rendrai mon épouse par la foi." Les hommes lui doivent d'être adoptés pour enfants de Dieu. Saint Jean, ch. I: «Il a donné à ceux qui croient à son nom le pouvoir de devenir enfants de Dieu." Elle nous rap proche de Dieu. Saint Paul aux Hébreux, ch. XI: "Pour s'approcher de Dieu, il faut croire." Enfin, c'est par elle que les hommes obtiennent la couronne de la 'vie éternelle, d'après les paroles de l'Evangile de saint Jean, ch. VI: "Telle est la volonté de mon Père qui m'a envoyé, que quiconque voit le Fils et croit en lui, ait la vie éternelle." C'est donc à juste raison que quand le vicaire de Jésus-Christ fait paraître des lettres apostoliques, pour le bon et paternel gouvernement de l'Eglise fondée par la prédication des apôtres, il met toujours la foi en avant.

Mais il faut bien faire attention que dans toute cette foule d'articles de foi, il y en a qui se rapportent à la divinité, d'autres à l'humanité, que le Fils de Dieu a revêtues dans une seule et même personne; enfin, d'autres à l'action de la divinité. Cependant le fondement de toute la foi repose sur la première vérité de l'existence de Dieu, puisque tout est ramené sous le

domaine de la foi, en tant que relevant de Dieu de quelque manière. C'est pourquoi le Seigneur dit à ses disciples, saint Jean, ch. XIV: «Voyez croyez en Dieu, croyez en moi." C'est-à-dire, qu'on croit à Jésus-Christ, en tant que Dieu, la foi en Dieu précédant toute autre croyance. Mais parmi tout ce que la foi nous enseigne de Dieu, un mystère particulier à la religion chrétienne, c'est la Trinité des personnes dans une seule et même essence divine. Car c'est au nom de cette foi que nous sommes marqués du sceau de Jésus-Christ, dans le baptême, comme le montrent les paroles que nous avons citées plus haut: "Baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit. ». Il y a d'autres vérités touchant la divinité, que vous trouverez être connues de beaucoup d'autres comme de vous, par exemple, qu'il n'y a qu'un seul Dieu, qu'il est tout et même des vérités de la foi, que croient les juifs et les Musulmans.

En sorte que pour signifier le dogme particulier et fondamental de la foi chrétienne, on ne l'appelle pas le Traité de Dieu, mais **de la Trinité**. Elle est encore appelée souveraine et sainte Trinité, parce que la divine Trinité tient le haut de l'échelle entre plusieurs autres trinités, qui sont ses dérivées. C'est d'elle, en effet, que découle cette espèce de trinité de notre âme, qui fait qu nous sommes faits à l'image de Dieu, c'est-à-dire la mémoire, l'intelligence et la volonté. C'est d'elle encore que viennent d'autres trinités, dans toutes les créatures, c'est-à-dire leur mode, leur espèce et leur rang, d'après quoi on y peut distinguer comme des traces de la sainte Trinité, ainsi que le fait observer saint Augustin, dans son traité de la sainte Trinité. Et pour la distinguer de toutes les autres, qui dérivent d'elle, ou l'appelle la sainte et suprême Trinité. Plusieurs hérétiques ont commis des erreurs sur le dogme de la sainte Trinité; parmi ceux-ci Sabellius a confondu les personnes, en disant que le Père, le Fils et le Saint Esprit n'ont qu'une même essence et une même personne et qu'ils ne diffèrent que de nom. Anus, au contraire, a soutenu que l'essence des trois personnes divines diffèrait en dignité et en durée. Toutes choses, ainsi que tout ce qui s'y rapporte, qui sont condamnées par la foi catholique. Ainsi donc, comme on veut arrêter ici la croyance de la sainte Trinité et de tout ce qui est de foi catholique, on ajoute: "et - de foi catholique." On appelle la foi Eglise catholique, c'est-à-dire universelle, comme le dit Boèce dans son traité de la Trinité, soit à cause de l'universalité de ses principes, soit parce qu'elle est répandue dans tout l'univers, tandis que l'hérésie se renferme dans quelque coin de terre.

Première décrétale sur la condamnation des erreurs des hérétiques et des philosophes.

Il faut considérer deux choses quant à la foi à la sainte Trinité. Il faut savoir d'abord qu'il y a deux espèces d'actes de foi, c'est-à-dire, croire de coeur et confesser de bouche, selon ce texte de saint Paul, dans son Epître aux Romains, chap. X: "Il faut croire de coeur pour être justifié, et confesser sa foi par ses paroles pour obtenir le salut." Mais ces deux actes ont leurs conditions pour être complets. Car l'acte intérieur exige une adhésion pleine et entière, qui exclut tout doute, laquelle a sa source dans l'infailibilité de la vérité divine sur laquelle repose la foi. C'est pour cela que saint Jacques dit dans son Epître catholique, ch. I: «Il faut demander avec foi, sans aucun doute." Il faut aussi confesser sa foi avec sincérité, c'est-à-dire sans aucune dissimulation, selon les paroles de saint Paul à Timothée, I^o Epître, ch. I « La fin des commandements c'est la charité qui naît d'un coeur pur, d'une bonne conscience et d'une foi sincère." Elle doit être simple c'est-à-dire sans mélange d'erreur, d'après saint Paul, I^o Epître aux Thessaloniens, ch. II: "Nous ne vous avons pas prêché une doctrine d'erreur. Elle doit être constante et nulle ment sujette aux variations de l'esprit, II^o Epître aux Corinthiens, ch. I: «Il n'y a pas eu de oui et de non, dans la parole que je vous ai annoncée.» Il dit, par rapport au premier acte de foi, " Nous croyons fermement; » et quant au second "Nous confessons avec simplicité." Enfin, il faut remarquer que quelques-uns admettent douze

articles de foi, d'autres quatorze. Ceux qui en comptent quatorze, les divisent en deux, dont sept sur la divinité et sept sur l'humanité du Sauveur.

Ceux qui concernent la divinité, se divisent ainsi:

Le premier, qui est le seul sur l'unité de l'essence divine, est écrit de cette façon dans le symbole: "Je crois en un seul Dieu."

Le second concerne la personne du Père, ainsi conçue: "Je crois au Père tout puissant."

Le troisième, la personne du Fils, s'exprimant ainsi: "Et en Jésus-Christ son Fils."

Le quatrième, la personne du Saint Esprit, disant: "Et au Saint Esprit."

Le cinquième, l'action de Dieu par la quelle nous avons l'Être naturel, ainsi rendu « Créateur du ciel et de la terre."

Le sixième, l'article de Dieu, qui nous remet dans l'état de grâce, formulé de cette manière: "La sainte Eglise catholique, la communion des saints et la rémission des péchés." En effet, par la grâce de Dieu, nous sommes réunis dans l'unité de l'Eglise, nous participons aux sacrements et nous recevons la rémission de nos péchés.

Le septième exprime l'acte de Dieu qui établit en nous l'état de gloire de l'âme et du corps; et c'est ce qui est dit par ces paroles: "La résurrection de la chair et la vie éternelle."

Les sept articles relatifs à l'incarnation sont ainsi divisés:

Le premier a trait à la conception de Jésus-Christ, exprimé par ces paroles: "Qui a été conçu du Saint Esprit;"

Le second de sa naissance: "Né de la Vierge Marie; »

Le troisième à sa mort, qui est ainsi racontée: "Qui a souffert, est mort et a été enseveli; »

Le quatrième dit qu'il est descendu aux enfers: "Il est descendu aux enfers; »

Le cinquième exprime sa résurrection: "Il est ressuscité des morts; »

Le sixième raconte son ascension: "Il est monté au ciel; "

Le septième prédit son avènement au jour du jugement dernier: "D'où il viendra juger les vivants et les morts."

Ceux qui n'admettent que douze articles, n'en font qu'un touchant les trois personnes et partagent en deux celui de l'action de Dieu; l'un concernant la résurrection de la chair et l'autre la vie éternelle. Ce qui fait qu'il y a six articles sur la divinité. Ils comprennent également dans le même article, la conception et la nativité de Jésus-Christ, ce qui fait aussi six articles sur l'humanité de Jésus-Christ; et ainsi, douze en tout.

Le premier article établit l'unité de l'essence; en sorte qu'ils commencent par poser la foi de l'unité de l'essence divine. Il n'y a qu'un seul et vrai Dieu, selon ces paroles de l'Evangile de saint Jean, chap. XVII: «Afin qu'ils connaissent que vous êtes seul vrai Dieu," et au Lévitique, chap. VI: "Ecoute, Israël, le Seigneur ton Dieu est un seul Dieu; » ces paroles condamnent l'erreur de gentils qui admettaient plusieurs dieux. En effet, le vrai Dieu, qui est naturellement et essentiellement Dieu, est un Dieu unique. Quelquefois on a appelé dieux des êtres qui n'étaient pas Dieux, mais seulement par adoption, ou par participation la Divinité, ou seulement par une espèce d'usurpation de nom, d'après ces paroles du Psaume LXXXI: «Je l'ai dit, vous êtes des dieux. u Il y a encore d'autres dieux, selon l'opinion erronée, d'après ce qu'on lit au Psaume XCV: "Tous les dieux des nations sont des démons." On démontre ensuite l'excellence de la nature divine ou de l'essence. D'abord, en ce qu'elle n'est pas

soumise au temps, ce qu'exprime la qualification « d'éternel, » qu'on donne à Dieu. Il est tel, parce qu'il n'a ni commencement ni fin, et que son être ne connaît ni passé ni avenir. En effet, on ne peut rien lui retrancher, ni lui rien ajouter. C'est pourquoi Moïse l'a défini, au III^e chap. de l'Exode: "Je suis celui qui suis," parce que son être n'admet ni passé, ni futur, mais qu'il est toujours essentiellement le même. Saint Paul dit dans le dernier chapitre de son Epître aux Romains: "Le mystère de l'Evangile a été maintenant découvert par le moyen des oracles des prophètes, selon l'ordre du Dieu éternel. Le titre "d'immense" prouve en second lieu que sa grandeur surpasse incomparablement en étendue celle de toutes les créatures. En effet, on peut mesurer ce qui peut avoir un terme de comparaison, et quand même ce terme serait dépassé, il y aurait toujours Un terme de comparaison.

Par exemple, le nombre deux peut être appliqué comme terme de comparaison au nombre six, en ce que trois fois deux font six. Or *six* dépasse deux d'une certaine quantité, q peut servir de terme de comparaison au nombre six dans lequel il est contenu trois fois. Mais Dieu surpasse infiniment toutes les créatures par la grandeur de sa majesté; voilà pourquoi on dit qu'il est immense, parce qu'il n'y a aucune comparaison possible, ni aucune proportion entre lui et les créatures. Aussi est-il appelé dans le XLVIII^e Psaume de David: "Le grand Dieu, infiniment louable, dont l'étendue n'a pas de fin." Et dans le prophète Baruch, chap. III: "Il est grand, sans fin, très haut et immense." On prouve, troisièmement, qu'il n'est sujet à aucun changement en le nommant e incommutable,» parce qu'il n'y a pas de variation en lui, comme le dit saint Jacques, ch. I: "Chez lequel il n'y a aucun changement, ni ombre de vicissitude." Quatrièmement, que sa puissance est au-dessus de tout par ces paroles: "Tout-puissant," parce qu'il peut tout par sa nature. Aussi lui dans le dix-septième chapitre de la Genèse: "Moi Dieu tout-puissant." Que si on oppose à cela les paroles de saint Paul dans sa seconde Epître à Timothée, chap. II: "Il est fidèle, et ne peut se nier lui-même." Doue il n'est pas tout-puissant. Nous dirons que se nier c'est faillir à soi-même; mais ne le pas pouvoir, n'est pas en Dieu un manque de puissance, mais au contraire une perfection de puissance, comme, dans un homme, ne pouvoir être vaincu est le fait d'une grande force. Ce qui prouve donc que Dieu est véritablement tout-puissant c'est qu'il peut tout et que rien n'est au-dessus de son pouvoir.

Le titre "d'incompréhensible" prouve, cinquièmement, qu'il dépasse la raison et l'intelligence de toutes les créatures. Car nous disons que nous comprenons une chose, quand nous la connaissons autant qu'elle peut être connue. Or, nulle créature ne peut connaître Dieu autant qu'il peut être connu, ni par conséquent le comprendre. C'est ce qui fait dire à Job, chap. XI: "Prétendez-vous sonder ce qui est caché en Dieu et connaître parfaitement le Tout Puissant ?" Il prend le mode interrogatif pour dire, vous ne le pourrez jamais. Et dans Jérémie, ch. XXXIII: "Votre nom est le Seigneur des armées: grand dans ses desseins et incompréhensible à la pensée." On fait voir en sixième lieu qu'il n'y a pas d'expression qui puisse dire ce qu'il est, puisqu'on l'appelle "l'ineffable," parce qu'il est au-dessus de toute louange. Aussi est-il écrit dans l'Ecclésiaste, ch. XIV: "Louez-le autant que vous le pourrez, sa grandeur dépasse toute expression."

On passe ensuite à l'article de la sainte Trinité, en nommant d'a bord les trois personnes divines, Père, Fils et Saint Esprit, qui sont désignées ainsi dans le dernier chapitre de l'Evangile de saint Matthieu: "Instruisez toutes les nations, baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit." Diverses erreurs ont été commises à l'égard de ces trois noms. Sabellius dit, en effet, qu'il n'existe entre elles d'autre distinction, que les termes, et que bien qu'elles soient appelés, tantôt Père, tantôt Fils et tantôt Saint Esprit, pour différents motifs, ils ne font tous trois qu'une même personne. Pour toute réfutation, nous ne ferons que citer ces paroles: il y a trois personnes divines, celle du Père, celle du Fils et celle du Saint Esprit. Anus, au contraire, soutient que les substances sont différentes aussi bien que les noms. Pour combattre cette erreur, on ajoute: "Dans une même substance." Et comme le terme de

substance a une autre signification en grec qu'en latin, afin d'exclure toute espèce d'erreur, on ajoute: dans une même substance, "ou même nature." Car le mot *hypostase*, en grec, est pris pour substance, comme chez nous le terme de personne signifie un être quelconque, que nous nommons suppôt, ou un objet quelconque de la nature, par exemple, un homme est un suppôt ou un objet de la nature humaine. Mais dans notre manière de parler ordinaire, nous entendons par substance, l'essence ou la nature d'une chose: c'est ainsi que nous entendons par humanité, la nature de l'homme. On comprend par là, qu'on a voulu dire qu'il y a dans la Trinité, trois êtres qui ont chacun une substance, savoir: le Père, le Fils et le Saint Esprit, mais qu'il n'y a qu'une seule substance pour les trois personnes, ce qui ne peut avoir lieu pour les choses humaines. Car Pierre, Paul et Jean sont trois substances de la nature humaine.

Or, quoique la nature humaine soit de la même espèce dans ces trois personnes, elle diffère en nombre, ce qui fait que Pierre, Paul et Jean sont trois hommes et non un seul et même homme. Mais comme il n'y a qu'une nature divine, nous disons que le Père, le Fils et le Saint Esprit sont un seul Dieu et non trois dieux. On pourrait peut-être imaginer faussement cette même essence des trois personnes divines, divisées entre elles, tellement qu'une partie de cette nature appartient au Père, l'autre au Fils et la troisième au Saint Esprit; de même qu'on dirait qu'une source qui se partagerait en trois branches, de telle manière qu'une partie formerait un courant, l'autre un second et le dernier un troisième, ne serait qu'une même eau. Mais s'il en était ainsi de la nature des trois personnes de la sainte Trinité, il s'ensuivrait que la nature divine se composerait de plusieurs parties, et c'est pour prévenir cette erreur, qu'il est dit « tout à fait simple, » c'est-à-dire sans agrégation de parties. Or, tout composé est postérieur aux parties qui forment son tout; il faudrait donc, d'après cette hypothèse, quelque chose d'antérieur à Dieu, ce qui est impossible. On pourrait encore faire une difficulté et dire: s'il n'y a qu'une nature simple pour les trois personnes, comment les trois personnes peuvent-elles être distinctes? L'auteur répond à ceci, en disant: le Père ne procède d'aucun des deux autres, le Fils du Père et le Saint-Esprit de l'un et de l'autre. Il faut remarquer ici que tout ce que l'on affirme de Dieu est commun aux trois personnes divines; comme quand on dit: "Dieu est bon, sage, etc., car on ne peut faire d'autre différence entre elles que dans ce qui pourrait avoir trait à la relation d'origine, par exemple, que le Père ne vient d'aucune des trois personnes, ce qui fait qu'il est innascible. Le Fils est appelé ainsi parce qu'il vient du Père par voie de génération, selon ces paroles du Psaume II: "Je t'ai engendré aujourd'hui. C'est d'après cela que l'on attribue la paternité au Père et la filiation au Fils. Le Saint Esprit procède de l'un et de l'autre; c'est à cause de cela qu'on lui attribue la procession, et au Père et au Fils une inspiration commune aux deux personnes, parce qu'ils inspirent ensemble le Saint Esprit. La distinction des personnes divines repose sur ces titres, savoir: la paternité, qui est le caractère distinctif du Père, qui nous montre qu'il a engendré le Fils; la filiation, qui nous fait voir que le Fils a été engendré par le Père, et la procession, qui nous dit que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils; l'innascibilité, qui démontre que la personne du Père ne vient d'aucune autre; l'inspiration commune, que le Père et le Fils inspirent ensemble le Saint Esprit. Mais on peut encore avoir cette fausse idée, qu'humainement partant, le Fils est engendré par son Père à ce moment qui a un terme et que sa génération ne dure pas tout qu'il en est également de même de la génération des personnes divines, tellement que le Fils a commencé à être engendré par le Père à un certain moment et a fini d'être engendré à tel autre, et ainsi du Saint Esprit. En réponse à cela, on dit: Le Père a engendré dès le commencement et continue sans cesse, le Fils naît et le Saint Esprit procède, sans cesse et sans fin. Nous voyons un exemple semblable dans les créatures, quoique bien imparfait. Ainsi le rayon procède du soleil, et dès que le soleil paraît le rayon procède de lui et il ne cessera pas; la procession ne cessera pas, tant que le soleil sera sur l'horizon. De même, le Fils procède du Père, comme le rayon du soleil. C'est pourquoi saint Paul dit dans son Épître aux Hébreux ch. I: "Et comme il est la splendeur de sa gloire". Or, le Saint Esprit procède de l'un et

de l'autre, comme la chaleur procède du soleil et du rayon. C'est pourquoi est-il dit au Psaume VIII: "Personne ne peut se dérober à sa chaleur." Mais cet exemple est défectueux, en ce sens que le soleil n'a pas toujours existé et que le rayon n'a pas toujours procédé de lui; mais le Père a été toujours, le Fils a toujours procédé de lui et le Saint de l'un et de l'autre. On peut encore prendre un autre exemple dans l'âme de l'homme, de laquelle le Verbe conçu intérieurement procède de la mémoire, et l'amour procède de l'un et de l'autre. De même, le Fils procède du Père comme son Verbe, et le Saint Esprit comme l'amour qui les unit l'un et l'autre. Mais cet exemple pêche par deux endroits. D'abord, parce que l'intelligence de l'homme n'a pas toujours; Secondement, parce qu'il ne conçoit pas sans cesse et actuellement le verbe dans son cœur. Tandis que l'intellect divin a toujours existé et comprend toujours sans fin; d'où naît sans cesse en lui le Verbe qui est le Fils, et procède l'amour qui est le Saint Esprit. Ceci réfute donc l'hérésie des Ariens qui faisaient le Fils inférieur au Père et le Saint Esprit inférieur aux deux autres personnes. Mais il faut faire attention que les Ariens donnaient d'abord au Fils une infériorité de nature, en soutenant que l'essence du Père est plus noble que celle du Fils. On combat cette erreur, en les appelant "Consubstantiels;" c'est-à-dire que l'essence du Père et du Fils est absolument la même et ne diffère en rien. Secondement, ces hérétiques attestaient que le Fils est inférieur au Père en grandeur, non pas qu'il y ait en Dieu une grandeur matérielle, mais une grandeur de puissance, qui est la perfection de sa bonté. Ils soutenaient, en effet, que le Père est plus grand que le Fils en divinité. Les mots "égaux en tout" réfutent cette prétention. Il est vrai que, selon l'humanité, le Seigneur dit dans l'Évangile de saint Jean, ch. XIV: "Le Père est plus grand que moi."

Les hérétiques attaquant, en troisième lieu, la puissance divine du Fils, disaient que le Fils n'était pas tout-puissant. C'est pour réfuter cette erreur, que la Décrétale ajoute des trois personnes divines: "Ayant toutes la toute-puissance." Quatrièmement, son éternité, en affirmant qu'il n'avait pas toujours été, ce qui est réfuté par cette parole "coéternel." Cinquièmement, son opération divine. Ils soutenaient que le Père opérait par le Fils, comme à l'aide d'un instrument ou d'un ministre, ce qu'on réfute en disant: «il n'y a qu'un seul principe de toutes choses.» Car le Fils n'est pas un autre principe, et comme inférieur au Père, mais ils ne sont qu'un même principe, et il faut appliquer au Saint Esprit tout ce que nous avons dit du Fils. On passe ensuite à l'article de la création de l'univers, où l'on réfute tous les différents systèmes des hérétiques. Il y en a, par exemple les Manichéens, qui admettaient deux créateurs, l'un bon, qui a fait les créatures spirituelles et invisibles; l'autre mauvais, auquel ils attribuent la création des choses visibles et corporelles. Or, la foi catholique enseigne, qu'excepté Dieu, toutes les créatures visibles et invisibles ont été créées de Dieu. C'est ce qui fait dire à saint Paul aux Actes des Apôtres, ch. XVII: "Dieu qui a fait le monde et tout ce qu'il y a dans le monde, étant le maître du ciel et de la terre, etc." Et dans l'Épître aux Hébreux, ch. XI: "C'est par la foi que nous savons que le monde a été fait par la parole de Dieu et que tout ce qui est visible a été formé, n'y ayant rien auparavant que d' C'est contre cette erreur qu'il est dit: "Créateur de toutes les choses visibles et invisibles, spirituelles et corporelles."

L'autre erreur est celle de ceux qui prétendent que Dieu a bien été le premier principe de toutes les créatures, mais qu'il ne les a pas toutes produites immédiatement, et que ce monde a été créé par l'intermédiaire des anges. C'est ce que disaient les disciples de Ménandre. La Décrétale y oppose cette définition: « Qui, par sa vertu toute puissante; » parce que toutes les créatures existent par la seule toute puissance de Dieu, selon ces paroles du Psaume VIII: "Je verrai tes cieux, ouvrage de tes doigts." Une autre opinion erronée est celle que soutient Origène, qui prétend que Dieu n'avait créé au commencement que des substances spirituelles, et que dans la suite quelques-unes d'elles s'étant rendues coupables de péché, il créa des corps pour les y renfermer comme dans une prison, comme si les êtres corporels n'avaient pas été

créés par une pensée principale de Dieu, parce qu'il était bon qu'elles existassent, mais bien accidentellement et pour servir de châtiment au péché des créatures spirituelles, quoique la Genèse nous dise, au ch. I: "Dieu vit tout ce qu'il avait créé et tout était parfaitement bon." C'est pour cela que la Décrétale dit: "Il créa, en même temps, dès le principe, les créatures spirituelles et corporelles, les substances angéliques et les substances terrestres." Aristote tomba dans une autre erreur, en disant que Dieu avait tout créé, maie de toute éternité, et qu'il n'y avait pas eu d'époque de la création. Ce qui est réfuté par ces paroles: "Au commencement du temps." Anaxagore disait, au contraire, que la création faite par Dieu avait eu son commencement, mais que sa matière première préexistait de toute éternité et qu'elle n'avait pas été créée, malgré que l'Apôtre dise dans son Epître aux Romains, ch. IV: "C'est lui qui rend la vie aux morts et appelle ce qui n'est pas, comme ce qui est." Ce qui est réfuté par ces paroisses, "de rien." Tertullien prétendait que l'âme de l'homme est corporelle, contrairement aux paroles de l'Apôtre, dans sa première Epître aux Thessaloniens, ch. V: "Que le Dieu de paix vous sanctifie lui-même, en toute manière, afin que tout ce qui est en vous, l'esprit, l'âme et le corps, se conservent sans tache pour l'avènement de Notre Seigneur Jésus-Christ," où saint Paul distingue clairement l'âme du corps. On ajoute ensuite: "Puis Dieu fit la nature humaine, comme mixte, c'est-à-dire composée d'une âme et d'un corps,» car l'homme est un être formé d'une nature corporelle et d'une nature spirituelle. Mais, d'après l'hérésie des Manichéens, qui admettaient deux principes, l'un bon et l'autre mauvais, non seulement il faudrait dire que la création des substances invisibles n'est pas du même principe que la création des substances visibles, c'est-à-dire, que celles-ci ont été faites par le bon principe et celles-là par le mauvais, mais encore les invisibles même. Ils soutenaient, en effet, que le premier principe est invisible et qu'il a créé quelques substances invisibles, qu'on dit naturellement mauvaises, de même que parmi les anges, il y en avait de naturellement bons, émanant du bon principe, qui étaient impeccables; et d'autres naturellement mauvais, que nous appelons démons, et qui ne pouvaient pas s'empêcher de pécher, contrairement à ce que Job a écrit, ch. IV: "Ceux mêmes qui servent Dieu n'ont pas été stables et il a trouvé du dérèglement jusque dans ses anges." Ils commettaient la même hérésie à l'égard des âmes, dont les unes auraient été créées par le Dieu bon et qui pratiquent la vertu naturellement; d'autres issues du mauvais principe et qui font le mal naturellement. Système réfuté par les paroles de l'Ecclésiaste, ch. VII: "Dieu a fait l'homme droit et juste et il s lui-même embarrassé dans une infinité de questions." En réponse à cette opinion erronée, on dit: "Le chef des démons et quelques autres furent créés de Dieu, bons par nature, mais ils se firent mauvais eux-mêmes, c'est-à-dire parleur libre arbitre," tandis que l'homme n'a péché qu'à la suggestion du démon, c'est-à-dire non par nature, mais par sa propre volonté.

La décrétale traite ensuite l'article de l'incarnation: "Et comme Dieu," dit saint Paul aux Romains, ch. I, "avait promis l'Evangile de Jésus-Christ par ses prophètes dans les saintes Ecritures," elle explique les prophéties, que plusieurs avaient mal entendues et qui avaient été pour eux un sujet de graves erreurs. Car les Manichéens et d'autres hérétiques prétendaient que l'ancien Testament n'avait pas été donné par le Dieu bon, qui est le Père du Christ, mais par le mauvais Dieu, et que par conséquent la doctrine de l'ancien Testament avait toujours été mortelle; ce qui est manifestement erroné, d'après les paroles du Seigneur, parlant du temple des Juifs, en saint Jean, ch. II: "Ne faites pas de la maison de mon Père une maison de négoce,» où il appelle clairement Père le Dieu de l'ancien Testament, que l'adorait dans le temple de Jérusalem. Les Ariens disaient qu'on lisait dans l'ancien Testament, que le Fils s'était montré plu sieurs fois dans des visions, et qu'on n'avait jamais vu le Père. Ce qui e faux, parce qu'on soit que trois hommes, qui figuraient la sainte Trinité, apparurent à - Abraham, comme on le voit dans le Genèse, ch. XVIII. Les Cataphrygiens disaient aussi que les prophètes de l'ancien Testament étaient des visionnaires qui disaient des choses qu'ils ne comprenaient pas, contrairement à ce que dit Daniel, ch. X: "On a besoin de comprendre une

vision." On dit donc pour combattre ces erreurs, que c'est là véritablement la sainte Trinité, de laquelle Moïse, les saints prophètes et les autres amis de Dieu, ont dit qu'elle était indivisible quant à la nature et di quant aux propriétés personnelles. Il semble ici qu'on met une différence entre l'ancien Testament, c'est-à-dire entre la loi donnée par Moïse et les prophètes, tels qu'Isaïe et Jérémie, et les hagiographes, comme Salomon, Job et d'autres semblables, qu'on appelle ici les amis de Dieu. Le Seigneur fait lui-même cette distinction, dans le dernier chapitre de saint Lue, en disant « Il faut que tout ce qui est écrit de moi dans la loi, les prophètes et dans les Psaumes, soit accompli," selon l'ordre parfait des époques fixées par Dieu, que l'on oppose à l'erreur des païens, qui se moquaient de la foi chrétienne, parce qu'ils disaient qu'après bien du temps, Dieu avait eu tour à coup l'idée de donner aux hommes la loi évangélique. Mais Dieu, loin de s'y décider brusquement, ménagea les temps et les circonstances, de telle manière qu'il fit annoncer son Christ au genre humain par la loi et les prophètes, comme à des hommes encore enfants et qui n'étaient pas suffisamment instruits, selon ces paroles de saint Paul aux Galates, chap. III: "La loi a été notre maître en Jésus-Christ." Et c'est ce qui fait dire que Dieu a donné aux hommes une doctrine salutaire dans le temps qu'il avait résolu, et non mortelle, ainsi que le prétendaient les Manichéens.

Après ces prémisses, la décrétale passe à l'explication du mystère de l'incarnation, en combattant diverses erreurs contraires à ce dogme. Pour bien la comprendre, il faut savoir d'abord que les Sabelliens, confondant, les personnes divines, disaient que Dieu le Père s'était incarné, parce qu'ils en faisaient une seule et même personne que le Fils. Les Ariens, au contraire, séparant la substance divine, parce que le Fils s'est incarné, et non le Père, se croyaient en droit de conclure que le Père et le Fils n'avaient pas la même nature, et que leur action était différente. Mais la foi catholique, prenant un milieu entre ces deux erreurs, soutient que le Fils seul s'est incarné, en vertu de la distinction des personnes. En effet, l'incarnation a eu lieu par l'union des personnes, et non de la nature divine avec la nature humaine. On dit que l'incarnation est l'oeuvre des trois personnes de la sainte Trinité, à cause de l'unité de nature, et d'opération des trois personnes. C'est ce qu'exprime la décrétale par ces mots Et enfin Jésus-Christ, le Fils unique de Dieu, s fait chair, par l'opération de la sainte Trinité tout entière.

Il y a encore l'erreur d'Elvidius qui affirmait que Marie avait conçu et enfanté dans l'état de virginité, mais qu'elle n'était pas toujours restée vierge après son enfantement, et qu'elle avait eu d'autres enfants de saint Joseph; à quoi on répond par cette décision: De Marie toujours vierge. Les Ebionites tombèrent dans une erreur encore plus grossière, 'puisque'ils prétendaient que le Christ avait été conçu du sang de saint Joseph; ce qui est combattu par cette définition: Il a été conçu par l'opération du Saint Esprit. Il y en eut d'autres, tels que les Manichéens, qui prétendaient que le Christ n'avait pas pris une véritable chair, mais seulement l'apparence de la chair. Ce qui est démenti par ces paroles de Notre Seigneur, après sa résurrection, à ses disciples, qui pensaient qu'il était un fantôme. Saint Luc, dernier chapitre: «Un esprit n'a ni chair ni os, comme vous voyez que j'en ai." On repousse cette erreur par ces paroles: "Il s'est fait vraiment homme." Les Ariens disaient que le Fils de Dieu avait pris le corps de l'homme seulement, et que le Verbe tenait la place de l'aine dans son corps. Plus tard, les Apollinaristes soutinrent qu'il n'avait qu'une âme sensitive, ce qui est réfuté par ces paroles que rapporte saint Matthieu dans le vingt-sixième chapitre de son Evangile: "Mon âme est triste jusqu'à la mort." Et dans saint Jean, chap. X: "Je puis quitter mon âme quand il me plaira." Cette erreur est combattue par ces paroles de la décrétale D'une âme raisonnable. D'autres, au contraire, c'est-à-dire leurs successeurs les Valentiniens, avancèrent que le corps de Jésus-Christ n'était pas né de la sainte Vierge, mais qu'il était descendu du ciel; ce que réfutent ces paroles de saint Paul aux Galates, chap. IV "Né de la femme; n et du premier chapitre de l'Épître aux Romains: "Qui est né de, la race de David

selon la chair." Et ce que réfute aussi la décrétale, en disant: Fait de la chair de l'homme.

Nestorius et Eutychès s'égarèrent en sens opposé, touchant l'union de la nature divine avec la nature humaine. Le premier prétendait que Jésus-Christ s'était uni, à la nature humaine, de la façon que la grâce habite en nous, comme on dit, par exemple, que Dieu habite dans ses saints 'par la grâce. En sorte que Dieu et l'homme faisaient dans le Christ deux personnes distinctes; ce que réfutent ces paroles de l'Evangile de saint Jean, ch. I e Le Verbe s'est fait chair," c'est-à-dire le Fils de Dieu s'est fait homme, ce qui ne peut pas se dire des autres créatures, en qui il habite par sa grâce. Le second, au contraire, disait que l'union de Dieu avec l'homme ne faisait plus qu'une même nature; de telle façon cependant que le Christ était formé de deux natures, mais qu'il n'avait pas pour cela deux natures; parce qu'avant l'incarnation les deux natures divine et humaine étaient distinctes, mais qu'elles se trouvèrent confondues en une seule après l'incarnation. Aussi, pour réfuter cette double erreur, la décrétale porte: Une seule et même personne, composée de deux natures, manifesta clairement le chemin de la vie. Quelques disciples d'Eutychès, Théodose et Galanus, qui n'admettaient dans le Christ qu'une seule nature, composée en quelque sorte de la divinité et de l'humanité, s'égarèrent de différentes manières. En effet, Théodose soutenait que cette nature était corruptible et passible et Galanus qu'elle était incorruptible et impassible. Ce qui est combattu par la décrétale, en disant: Etant immortel et impassible selon la Divinité, il s'est fait passible et mortel par l'humanité dont il s'est revêtu.

On passe ensuite à l'article de la passion du Sauveur, en disant: "Qui a souffert, et est mort pour le salut du genre humain sur l'arbre de la croix." Vient ensuite sa descente aux enfers: "Il est descendu aux enfers; n puis sa résurrection: "Et il est ressuscité des morts." I suite celui de son ascension: "Il est monté au ciel. n Notons que l'erreur d'Anus et d'Apollinaire ne peut conserver la teneur de ces articles. Car si le Christ n'a pas eu d'âme, mais que le Verbe lui en ait tenu lieu et que la mort l'ait désuni d'avec le corps, il s'ensuit que l'on ne peut pas appliquer au Fils de Dieu ce qui appartient au corps, par exemple, que le Fils de Dieu a été mis dans le sépulcre, ou qu'il est ressuscité des morts. Davantage, on ne peut pas dire qu'il est descendu aux enfers, car la Divinité étant immuable de sa nature, ne peut ni descendre ni monter. 1 en réfutation de cette erreur que la décrétale ajoute, aussi bien que pour expliquer la vérité de ces articles de foi: Son âme descendue, son corps est ressuscité, l'un et l'autre est monté au ciel. Car l'âme du Christ a été séparée de son corps par l'effet de la mort, tandis que la Divinité est demeuré indivisiblement unie à l'un et à l'autre, c'est-à-dire à l'âme et au corps.

Aussi quand on dit que l'âme de Jésus-Christ est descendue aux enfers, on entend que le Fils de Dieu y est descendu dans son âme unie à sa divinité. Et ainsi, quand on dit que le corps de Jésus-Christ, que la mort avait détruit en i certain sens, est ressuscité, on veut dire que le Fils de Dieu, qui ne pouvait mourir comme Dieu, est ressuscité selon la chair, en ce sens, que le corps a repris son âme et qu'il est monté a ciel en corps et en âme. Suit l'article de son dernier avènement, pour juger les vivants et les morts." Il doit venir à la fin du monde pour juger les vivants et les morts." On entend par les vivants, ceux qui existeront au jour du jugement dernier, et les morts, ceux qui auront cessé de vivre avant ce temps. Aussi ne faut-il pas s'imaginer qu'on veut signifier par ces paroles, qu'il doit y avoir des hommes qui ne mourront pas, parce que ceux qui vivront à cette époque, mourront à l'heure même et ressusciteront ensuite. On peut encore prendre ceci en un sens spirituel et entendre par les vivants, les justes, et par les morts, les pécheurs. Et comme il y a eu des docteurs qui ont soutenu qu'il y aura des hommes qui seront sauvés au jour du jugement, non pas en vertu de leur mérite, mais par le secours des prières de quelques saints, on dit: "Il donnera à chacun selon ses oeuvres, aussi bien aux réprouvés qu'aux élus."

On passe ensuite à la résurrection générale, qui est l'effet de la gloire, en disant: "Les méchants aussi bien que les bons ressusciteront avec les mêmes corps qu'ils ont maintenant," ce qui est dit en réponse à l'erreur de quelques hérétiques qui prétendent qu'ils n'auront pas les mêmes corps qu'ils avaient au moment de la mort, mais d'autres corps descendus du ciel; ce qui est contraire aux paroles de l'Apôtre dans sa première Epître aux Corinthiens, chap. XV: "Il faut que ce corps corruptible soit revêtu de l'incorruptibilité." On donne donc, par conséquent, la raison de la résurrection avec les mêmes corps, par ces paroles: "Afin qu'ils soient traités selon leurs oeuvres, soit bonnes, soit mauvaises.» En effet, comme l'homme s'est sanctifié ou damné avec son corps et son âme, il est juste qu'il soit récompensé ou puni, dans l'un et dans l'autre. En réfutation de l'erreur d'Origène qui prétendait que la peine des damnés n'était pas éternelle, ainsi que la gloire des bienheureux, on dit: "Ceux-ci iront au feu éternel avec le démon, et ceux-là à la gloire éternelle avec Jésus-Christ." Car, de même que la mort est entrée dans le monde par la jalousie du Diable,» comme il est écrit au livre de la Sagesse, chap. II; de même nous sommes rendus à la vie, par la grâce de Jésus-Christ, selon ces paroles de l'Evangile de saint Jean, ch. X: "Je suis venu dans le monde, afin qu'ils aient la vie et qu'ils l'aient plus abondamment."

On traite ensuite l'article de l'effet de la grâce. Et d'abord, dans ses effets quant à l'unité de l'Eglise. Il n'y a qu'une seule Eglise universelle des chrétiens, hors de laquelle personne ne peut être sauvé. L'unité de l'Eglise consiste principalement dans l'unité de la foi. Car l'Eglise n'est autre chose que l'assemblée des fidèles, et comme il est impossible de plaire à Dieu sans la foi, il n'y a pas de salut hors de la foi. Le salut des fidèles est produit par les sacrements de l'Eglise, qui contiennent le fruit de la mort de Jésus-Christ; c'est donc avec raison que la décrétale expose la foi catholique touchant les sacrements de l'Eglise, et en premier lieu, touchant l'Eucharistie, par ces paroles: "Dans laquelle, c'est-à-dire dans l'Eglise, Jésus-Christ est prêtre et victime, parce qu'il s'est offert lui-même sur l'autel de la croix, en s'offrant "à Dieu comme une oblation et une victime d'agréable odeur," comme dit saint Paul dans son Epître aux Ephésiens, chap. V; on offre, tous les jours, dans l'Eglise, en mémoire de son sacrifice, un sacrifice sous les apparences du pain et du vin. Elle établit trois propositions relatives à ce sacrement. Premièrement la vérité de la chose contenue sous les voiles du sacrement, par ces paroles: "Dont le corps et le sang sont véritablement présents, sous espèces du pain et du vin.» On dit véritablement, pour combattre l'erreur de ceux qui disent que le corps et le sang Jésus-Christ ne sont pas réellement et en vérité dans ce sacrement, mais seulement en figure, et que les espèces n'en sont que comme le signe. On ajoute encore, sous les apparences du pain et du vin, pour répondre à ceux qui disent que le sacrement de l'autel renferme à la fois la substance du pain et la substance du corps de Jésus-Christ; ce qui va contre la parole du Sauveur qui dit: "Ceci est mon corps." Car il eût faut dire, s'il en eût été ainsi là est mon corps. Or, pour prouver qu'il n'y a plus de substitrice ni du pain, ni du vin dans ce sacrement, mais seulement les espèces, c'est-à-dire des accidents sans sujet, on dit: "Sous les apparences du pain et du vin." Secondement, on démontre de quelle manière le corps de Jésus-Christ commence à être sous les voiles de ce sacrement, c'est-à-dire quand la substance du pain est changée miraculeusement au corps de Jésus-Christ, et la substance du vin en la substance de son sang, en disant: "Le pain étant transsubstantié au corps et le vin au sang de Jésus-Christ par la puissance de Dieu, pour faire ce mystère d'unité, c'est-à-dire pour faire ce sacrement qui est le signe de l'unité de l'Eglise Recevons donc de lui, ce qu'il a reçu de nous. En effet, nous recevons dans ce sacrement son corps et son sang, que le Fils de Dieu reçu de notre nature. Troisièmement, on détermine le ministre de ce sacrement et on fait percevoir le sacrement de l'ordre, quand on dit: "Personne ne peut faire ce sacrement, à moins qu'il ne soit ordonné prêtre, ce qui est contre l'hérésie des pauvres de Lyon, qui prétendent que le premier venu peut faire ce sacrement. On ajoute encore "Selon les clefs de l'Eglise et que Jésus-Christ a confiées à ses apôtres et à leurs successeurs," ce que l'on peut

entendre de deux manières; soit parce que le sacrement de l'ordre est conféré d'après le pouvoir des clefs de l'Eglise, ou parce qu'un prêtre, qui a été régulièrement ordonné, a reçu les clefs de l'Eglise. Or, les clefs de l'Eglise ne sont rien moins que l'autorité de discernement et l'autorité judiciaire.

On parle ensuite du sacrement du baptême; et d'abord de la forme du baptême, en disant: Le sacrement du baptême consiste dans l'in vocation de l'indivisible Trinité, c'est-à-dire du Père, du Fils et du Saint Esprit. Car telle- est la forme du baptême: "Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit," comme on le voit au dernier chapitre de l'Evangile de saint Matthieu. Puis on dit quelle en est la matière: "Consacré dans l'eau." Ce sacrement ne peut en effet s'administrer avec aucune liqueur que de l'eau pure. Troisièmement, à qui il doit être administré: "Aussi bien aux enfants qu'aux adultes," en opposition à l'erreur les Pélagiens, qui soutenaient que les enfants ne portaient pas le péché originel, qui nécessite le sacrement du baptême. Quatrièmement, on dit quel est le ministre de ce sacrement: "Ce sacrement sert au salut, quelle que soit la personne qui le donne," en observant la forme usitée dans l'Eglise. Ce qui combat l'erreur des Donatistes, qui prétendaient que le baptême donné par les hérétiques était nul, et qu'il fallait le réitérer. Or la foi catholique le reconnaît comme valide, quelle que soit la personne qui le donne, pourvu qu'on se conforme aux prescriptions de l'Eglise. Vient ensuite le sacrement de pénitence, dont il est dit: "Si on se rend coupable de quelque péché après le baptême, on peut toujours recouvrer l'innocence par une pénitence sincère." Ce qui est dit en Opposition à l'erreur des Novatiens, qui soutenaient que ceux qui sont tombés da le péché après le baptême, ne peuvent être réhabilités par la pénitence. Enfin le sacrement du mariage. "Non seulement, est-il dit, les vierges et ceux qui gardent la continence, mais encore ceux qui sont mariés dans une foi sincère, et qui se rendent agréables à Dieu par leurs bonnes oeuvres, méritent d'obtenir la vie éternelle, afin de répondre à l'hérésie des Taciens et des Manichéens, qui condamnaient le mariage. La décrétale ne parle pas des autres sacrements, parce qu'ils n'ont donné lieu à aucune erreur.

Fin du vingt-troisième Opuscule, ou explication de la première décrétale, d'après saint Thomas d'Aquin, à l'archidiacre de Cudeste.